

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2148

29 août 2012

SOMMAIRE

Agence Immobilière Luximmo S.à r.l.	103082	MGP Malthazar S.à r.l.	103060
Alpha Fund, S.C.A., SICAV-SIF	103078	MGP Pope Parallel S.à r.l.	103060
Aludev S.A.	103089	MGP Sun S.à r.l.	103060
AmeoLabs S.à r.l.	103083	Mineral Investments S.A.	103061
Aronda S.A.	103090	Mizune S.A. SPF	103061
BBVA & Partners SICAV-SIF	103096	Moongate Holding S.A.	103061
Berlys Management S.à r.l.	103097	Moon International Luxembourg S.A.	103061
Borex Europe S.A.	103092	More Attitude S.à r.l.	103062
Brasserie Meyer S.A.	103091	Moreton Sicav-Fis	103062
Castle Holding S.A.	103100	MPL Holdco S.à r.l.	103062
Christian Bauer & Associés Architectes S.A.	103103	MYJG S.A.	103062
Citadel Global Trading S.à r.l.	103098	NAI Sécurité Protégé	103063
Cormea S.A.	103103	Ness Technologies S.à r.l.	103060
CSP Equity Investment, S.à r.l.	103093	Netflix Luxembourg S.à r.l.	103062
Dinvest Access	103078	Netprod Corporation S.à r.l.	103063
DLJ Mojito Luxco 1	103058	New Cité-Gérances S.à r.l.	103064
DLJ Mojito Luxco 2 GP	103058	New Media Concepts S.A.	103064
Docksite	103059	Norbury S.à r.l.	103064
Electronic Media Graphic Holding S.A.	103064	Nordic Light Fund	103065
Elite Strategic Funds	103098	Nuep Holdings	103063
fairFAIR S.A.	103079	Oceni Opportunities S.A.	103065
fairFAIR S.A.	103059	OP Endeavour	103065
FL Finance S.A.	103063	OP European Entrepreneurs	103065
Genes Participations S.A.	103079	OPF Immo S.A.	103066
Grenache	103065	OP Global Strategic	103066
INI S.A.	103104	Ovide S.A.	103066
JS I.P. Holding Co.	103059	Portside Investments S.à r.l.	103077
Khephren Les Mureaux Invest S.A.	103066	Richet S.A. Gestion Immobilière	103078
Mandalore Holding	103103	Solidus Luxembourg S.A.	103061
MGP Japan Core Plus TMK 5 Holdings S.à r.l.	103059	Structif S.à r.l.	103078
MGP Japan Core Plus TMK 6 Holdings S.à r.l.	103060	T.B.C. S.A.	103058

DLJ Mojito Luxco 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2012095019/13.

(120130892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

DLJ Mojito Luxco 2 GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2012095020/13.

(120130891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

T.B.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.105.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 30 juillet 2012 que:

- Monsieur François WINANDY, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg, a démissionné de son poste d'Administrateur.

- Monsieur Thierry JACOB, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg a démissionné de son poste d'Administrateur.

que

Conformément à l'article 9 alinéa 1 des statuts, le nombre d'Administrateurs devant être au moins égal à 3, Madame Claudine FORGET demeurant, 58, Chemin de la bergerie CH-1936 Verbier, est nommée Administrateur pour une durée d'une année.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2012.

- Le mandat de la société HRT Révision S.A. est arrêté, et la société Fin-contrôle S.A., sise 12 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg est nommée Commissaire aux comptes en remplacement de la société HRT Révision S.A.

- Fin-contrôle S.A. est nommée pour une année, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2012.

De ce fait le nombre d'Administrateurs de la société passe de 4 à 3, et conformément aux dispositions de l'article 9 alinéa 1 des statuts il n'est pas nécessaire de pourvoir à son remplacement

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012097736/28.

(120133998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Docksite, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 145.425.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012095021/11.

(120131804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

JS I.P. Holding Co., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 117.924.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1775 du 22 septembre 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JS I.P. HOLDING CO.
Signature

Référence de publication: 2012095241/14.

(120131919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

MGP Japan Core Plus TMK 5 Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 137.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012095425/10.

(120130945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

fairFAIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 170.434.

A l'instant,

Ghislain LUDWIG, directeur, né à Luxembourg le 18 juillet 1957, demeurant à L-5880 Hesperange, 139, Ceinture um Schlass, François Léon Eugène René dit Frank ZEIMET, directeur, né à Luxembourg le 25 avril 1960, demeurant à L-3347 Leudelage, 28, rue de Cessange et Marco LEYEN, indépendant, né à Luxembourg le 5 janvier 1960, demeurant à L-8422 Steinfort, 1, rue de Hobscheid., administrateurs de la société fairFAIR S.A. avec siège social à L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon, se sont réunis en conseil d'administration et, sur ordre du jour conforme, nomment jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social 2017, Ghislain LUDWIG, préqualifié, administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour les actes relevant de la gestion journalière.

Signé: Ludwig, Zeimet et Leyen

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 4 juillet 2012. Relation EAC/2012/8762. Reçu douze euros euros 12.-

Le Receveur ff. (Signé): Halsdorf.

Luxembourg, le 21 juin 2012.

Référence de publication: 2012096909/19.

(120133509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

MGP Japan Core Plus TMK 6 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 162.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012095426/10.

(120130932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

MGP Malthazar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 120.929.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Delloula Aouinti
Gérante de classe A

Référence de publication: 2012095428/11.

(120131080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

MGP Pope Parallel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.813.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Delloula Aouinti
Gérante

Référence de publication: 2012095431/11.

(120131384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

MGP Sun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 120.362.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Delloula Aouinti
Gérante de classe A

Référence de publication: 2012095434/11.

(120131146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Ness Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 163.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ness Technologies S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012095450/11.

(120131210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Mineral Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 62.216.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.07.12.

Référence de publication: 2012095436/10.

(120130999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Mizune S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 156.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012095437/9.

(120131695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Moon International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 66.836.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012095441/10.

(120130967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Moongate Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.034.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/7/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012095442/10.

(120131757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Solidus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 117.649.

Veillez prendre note du changement de l'adresse du commissaire aux comptes:

Kohnen & Associés S.à r.l.

62, avenue de la liberté

L-1930 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B114190

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Pour SOLIDUS Luxembourg S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012096261/15.

(120133175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

More Attitude S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 112.561.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012095443/9.
(120131527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Moreton Sicav-Fis, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2954 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 138.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012095444/9.
(120131218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

MPL Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 160.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012095446/9.
(120130969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

MYJG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 108.738.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mai 2012. Signature.
Référence de publication: 2012095449/10.
(120131911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Netflix Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 162.772.

EXTRAIT

Mme Mai-Anh Nguyen, gérante de la Société Netflix Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social sis au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 162.772, a son adresse professionnelle sis au 26 Boulevard Royal, L.2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2012097362/17.

(120132668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Nuep Holdings, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 98.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2012095452/11.

(120131551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

NAI Sécurité Protégé, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.811.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NAI Sécurité Protégé**Caceis Bank Luxembourg*

Référence de publication: 2012095454/11.

(120131186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Netprod Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 99, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 150.642.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012095455/9.

(120131376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

FL Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 151.065.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 juillet 2012

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

Administrateur catégorie A:

- Monsieur Philip FOURNIER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 110, rue du Quinconce, F - 49100 Angers, Président;

Administrateurs catégorie B:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Référence de publication: 2012097238/23.

(120133932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

New Cité-Gérances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 97, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.188.

Les comptes annuels au 31.12.2011 de la société NEW CITE-GERANCES S.à.r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Référence de publication: 2012095456/12.

(120130919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

New Media Concepts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 79.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012095457/9.

(120131411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Norbury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012095459/9.

(120130902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Electronic Media Graphic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 75.915.

Reconduction du mandat des administrateurs

Reconduction du mandat du commissaire aux comptes

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2012 que:

- Le mandat des administrateurs est reconduit pour une durée de six ans:

* Monsieur Victor Elvinger, né le 26/09/1954 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich;

* Madame Catherine Dessoay, née le 14/12/1963 à Namur (Belgique), ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich;

* Serge Marx, né le 07/06/1971 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich;

* Monsieur Patrick Leydet, né le 20/06/1956 à Nice (France), demeurant à L-1240 Luxembourg, 24 me Charles Bernhoeft.

- Le mandat du commissaire aux comptes est reconduit pour une durée de six ans:

* Madame Michèle Lutgen, née le 08/09/1969 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012097200/24.

(120134012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Nordic Light Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 153.862.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Référence de publication: 2012095461/10.

(120131183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Oceni Opportunities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.835.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012095467/10.

(120131082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

OP Endeavour, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 141.508.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012095473/10.

(120131865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

OP European Entrepreneurs, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 78.839.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012095474/10.

(120131869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Grenache, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2012096854/14.

(120132872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

OP Global Strategic, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 133.109.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012095475/10.

(120131866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

OPF Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Koerich, 3-5, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 108.415.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012095476/10.

(120131205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Ovide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 40.788.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012095479/11.

(120131090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Khephren Les Mureaux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 170.435.

STATUTES

In the year two thousand twelve on the twenty-second of June.

Before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

(i) Khephren S.C.A. SICAV SIF, a Luxembourg investment company with variable share capital – specialised investment fund (société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé), with registered office in 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Dr. Pierre Alexandre DELAGARDELLE, professionally residing in 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal,

which initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme" or ("S.A.")), the articles of incorporation (the "Articles of Incorporation" or "Articles") of which shall be read as follows:

Chapter I. Form and Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Form and Denomination.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme" or ("S.A.)) (the "Company") which will be governed by the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law dated 10 August

1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law of 1915"), as well as by the present articles of incorporation (the "Articles").

1.2 The Company will exist under the corporate name of "Khephren Les Mureaux Invest S.A.".

1.3 The Company may have only one shareholder (the "Sole Shareholder") or more shareholders (the "Shareholders").

1.4 The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the (Sole) Shareholder(s).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors" or the "Board") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited period of time.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by resolution of any regularly constituted general meeting of the Shareholder(s) (the "General Meeting"), adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate object.

4.1 The object of the Company is the acquisition and holding of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may hold interests in partnerships and carry out its business through branches or abroad. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

4.2 The Company may from time to time borrow in any form (and in any event by public or private placement), and draw, make, accept, endorse, execute and issue promissory notes, drafts, bills of exchange, warrants, bonds, debentures and other negotiable or non-negotiable instruments and evidence of indebtedness.

4.3 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.4 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose including without limitation the acceptance of a mandate of liquidator in respect of any company of the group to which the Company belongs.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at one million and thirty thousand Euros (EUR 1.030.000.-) consisting of ten thousand and three hundred (10.300) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

5.2 The authorised share capital of the Company is set at five million Euros (EUR 5.000.000.-) divided into (50.000) Shares, each with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-).

5.3 The Board of Directors is authorised, during a five (5) year period starting on the date of publication of these Articles in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations to increase the share capital from time to time, in whole or in part, by the issue of further authorized Shares in one or several Classes of Shares.

5.4 Up to the limits of the authorised share capital, the Board of Directors may in its discretion determine the time and the number of the authorised Shares to be issued, the amount of any issue premium, whether and to what extent the new authorised Shares are to be paid up in cash or kind.

5.5 The Board of Directors is authorised to issue further authorised Shares of the Company within the above authorisation without the existing Shareholders having any preferential subscription rights. The Board of Directors may delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for authorised Shares representing part or all of such increases of capital.

5.6 Whenever an increase of issued capital is carried out in accordance with this Article, the Board of Directors shall take steps to amend this Article 5 in order to record the change in the subscribed share capital and authorised Share Capital and the Board of Directors is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law of 1915.

Chapter II. Shares - Redemptions

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares of the Company will only be issued in registered form.

All issued registered Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders (the "Register") which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Board, and such Register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him, the class to which they belong (if any) and the amount paid up on each Share.

6.2 Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law of 1915 and the present Articles of Incorporation.

6.4 Any sale/transfer of shares is submitted to the unanimous approval of the Board of Directors.

6.5 Every transfer of Shares shall be entered in the Register. Transfers of Shares shall be effected by delivering the certificate or certificates issued in relation to the Shares to the Company (if any) along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the relevant register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney.

6.6 In no case, the shares to be sold may be split. The right of preemption is to be exercised in proportion with the participation of each remaining shareholder in the share capital of the Company, except in case article 5.5. of the present Articles of Incorporation applies. Should one of the remaining shareholders not exercise in total or partially his right of pre-emption, such non exercise increases the right of the remaining shareholders. Should the number of offered shares not be exactly proportional to the number of shares on which the right of pre-emption is exercised, the remaining shares will be attributed defaulting an agreement between shareholders by balloting.

Art. 7. Early redemption.

7.1 The Company may redeem one or several class of Shares at any time by serving notice to the holders of the relevant class of the Shares specifying the number of Shares to be redeemed and a date between 14 and 28 days later on which the redemption is to take place.

7.2 On a redemption date, all remaining existing profits of the Company available for distribution in accordance with the 1915 Law at the time of the said redemption (the "Redemption Price"), shall be distributed on a prorata basis to the holders of the redeemed Class of Shares.

7.3 For the purpose of calculating the Redemption Price, "all the remaining profits", shall mean all the remaining profits as shown by the profit and loss account or interim profits and loss account drawn up and approved by the Board of Directors of the Company for the relevant financial year after provision for payment of any accrued and/or unpaid preferred dividend calculated to the date of redemption and after allocation of profits to any other reserves that may be required by the 1915 Law and these Articles.

7.4 On the redemption date, the Redemption Price shall become a debt due and payable by the Company to the holders of the redeemed Class of Shares.

7.5 The redeemed Class of Shares shall be cancelled and the share capital of the Company shall be decreased accordingly.

Chapter III. General meetings of shareholders

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

8.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder.

The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

8.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Wednesday of the month of May in every year at 1:30 p.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

8.4 Other meetings of the shareholders of the Company or class meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

8.5 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby:

- (i) the shareholders attending the meeting can be identified;
- (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other;
- (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis; and
- (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

9.1 The notice periods provided for by the Law of 1915 shall govern the convening notices, unless otherwise provided herein.

9.2 Each share is entitled to one vote.

9.3 Any meeting of the Shareholders (ordinary and extraordinary) will validly deliberate only if at least fifty percent (50%) of the capital is present or represented. In the case of an extraordinary meeting of the Shareholders amending the Articles, such quorum is applicable for the first meeting. In case of a second meeting no quorum requirements are applicable.

9.4 Any resolution at any duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of the present or represented and voting Shareholders.

9.5 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail.

9.6 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Chapter IV. Administration - Supervision

Art. 10. Management.

10.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members. The Directors need not to be shareholder(s) of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

10.2 The Directors shall be elected by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

10.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 11. Meetings of the Board.

11.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

11.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda.

Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

11.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy.

11.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

11.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

11.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

11.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a sole director ("Sole Director").

Art. 12. Powers of the Board.

12.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest within the Company's object.

12.2 All powers not expressly reserved by the Law of 1915 or by the Articles of Incorporation to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 13. Delegation of powers.

13.1 The board of directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board of Directors, who shall have the powers determined by the Board of Directors.

13.2 It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 14. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in:

- (i) all matters under ten thousand Euros (EUR 10,000.-) only by:
the signature of one (1) member of the Board of Directors; or
- (ii) all matters over ten thousand Euros (EUR 10,000.-) only by:
the joint signatures of any three (3) members of the Board of Directors; or
- (iii) in case of a sole Director, the sole signature of the Sole Director; or
- (iv) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 15. Conflict of interests.

15.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Art. 16. Statutory Auditor(s).

16.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) ("commissaire(s) aux comptes" ("CAC"), or, where requested by the Law of 1915, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be reeligible.

16.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Chapter V. Accounting year

Art. 17. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the January 1st, of each year and shall terminate on December 31st of the same year.

Chapter VI. Allocation of profits

Art. 18. Allocation of profits.

18.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.3 above.

18.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

18.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law of 1915.

Chapter VII. Liquidation

Art. 19. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Chapter VIII. Amendments of the articles of incorporation

Art. 20. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law of 1915.

Chapter IV. Applicable law

Art. 21. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law of 1915 for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st December 2012.

The first annual General Meeting will be held in 2013.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the above-named parties have subscribed for the shares as follows:

KHEPHREN SCA SICAV-SIF: ten thousand three hundred (10.300) shares

All these shares so subscribed are entirely paid up.

Evidence of the Contribution in Cash to the Company was shown to the undersigned notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law of 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law of 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at Euros 2,500.

Resolutions of the sole shareholder

1) The number of directors is fixed at four (4) and the number of the statutory auditors ("commissaire(s) aux comptes") ("CAC") at one (1).

2) The following persons are appointed as directors:

(i) Mr. Yves Deschenaux, born on 4 February 1958, in Luxembourg, professionally residing in 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(ii) Mr. Patrick Leonard, born on 26 May 1960, in Antwerpen, professionally residing in 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(iii) BP@L S.A., a public limited liability company ("société anonyme") existing under Luxembourg law, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (the "RCS") under number B 85.462, with registered office at 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented by Mr Yves DESCHENAUX;

(iv) Vantage Management S.A., a public limited liability company ("société anonyme") existing under Luxembourg law, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (the "RCS") under number B 141 946, with registered office at 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented by Mr Patrick Leonard.

3) Has been appointed statutory auditor ("commissaire(s) aux comptes"):

- Zentric S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (the "RCS") under number B 94.346, with registered office at 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4) the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2017; and

5) the address of the registered office of the Company is at, 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and that in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résident à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Khephren S.C.A. SICAV SIF, une société d'investissement à capital variable ayant son siège social au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

représenté par Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, né le 8 février 1980 à Luxembourg, résidant professionnellement au 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme («S.A.») qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts («Statuts») comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la "Société" ou "S.A."), qui sera régie par les lois du Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915") et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société existe sous la dénomination de "Khephren Les Mureaux Invest S.A."

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique ("Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les "Actionnaires").

1.4 La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration" ou le "Conseil") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grandduché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de(s) l'Actionnaire(s) Unique (l'"Assemblée Générale") régulièrement constituée de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet l'acquisition et la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son

activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

4.2 La Société peut, de temps en temps, emprunter sous toute forme (et dans tous les cas par voie de placement public ou privé), et retirer, faire, accepter, endosser, signer et procéder à l'émission d'effets de commerce, lettres de change, bons de souscription, d'obligations, de certificats de créance ou tout autre instrument négociable ou non négociable et reconnaissances de dettes.

4.3 D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

4.4 Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet, y compris, sans limitation, l'acceptation d'un mandat de liquidateur en relation avec toute société du groupe auquel appartient la Société.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à un million et trente mille euros (EUR 1.030.000.-) représenté par dix mille trois cents (10.300) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

5.2 Le capital social autorisé de la Société fixé à cinq millions d'Euros (EUR 5.000.000.-), représenté par cinquante mille (50.000) Actions chacune d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-).

5.3 Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) années à compter de la date de publication des présents Statuts dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à augmenter le capital social souscrit de temps à autre en tout ou en partie par l'émission de nouvelles actions dans une ou plusieurs Classes d'Actions.

5.4 Le Conseil d'Administration peut à sa discrétion, dans les limites du Capital Social autorisé, déterminer le moment et le nombre d'Actions autorisées devant être émises, le montant de toute prime d'émission, si et dans quelle mesure les nouvelles Actions autorisées devront être libérées en numéraire ou en nature.

5.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles Actions autorisées de la Société dans les limites de l'autorisation cidessus, les Actionnaires existants n'ayant pas de droits de souscription préférentiels. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout fondé de pouvoir de la Société dûment habilité ou à toute autre personne dûment habilitée la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les Actions autorisées représentant une partie ou l'intégralité de ces augmentations de capital.

5.6 Lorsqu'une augmentation du capital émis a lieu conformément au présent Article, le Conseil d'administration doit faire le nécessaire pour modifier le présent Article 5 en vue de prendre acte du changement du Capital Souscrit et du Capital autorisé et le Conseil d'Administration est autorisé à prendre toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de cette modification conformément à la Loi de 1915.

Actions

Art. 6. Actions.

6.1 La Société émettra seulement des Actions nominatives. Toutes les Actions nominatives émises par la Société seront inscrites dans le registre des Actionnaires (le "Registre") qui sera conservé par la Société ou par une ou plusieurs personnes indiquées à cet effet par le Conseil d'Administration, et ce Registre contiendra le nom de chaque propriétaire des Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu comme indiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives détenues par lui et le montant payé pour chaque Action.

6.2 Envers la Société, les Actions sont indivisibles, puisque seulement un propriétaire est admis par Action. Les copropriétaires doivent nommer une personne unique en tant que leur représentant envers la Société.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi de 1915, racheter ses propres actions.

6.4 Toute cession/vente d'actions est soumise à l'approbation unanime du Conseil d'administration.

6.5 Tout transfert d'Actions sera inscrit au Registre. Le transfert d'Actions se fera par la délivrance d'un certificat ou de certificats émis en relation avec les Actions de la Société (s'il y en a) accompagnés d'un instrument de transfert satisfaisant pour la Société ou par des déclarations écrites de transfert inscrites au registre concerné, datées et signées par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant des pouvoirs d'agir à cette fin.

6.6 En aucun cas les actions ne pourront être fractionnées. Sans préjudice de l'article 5.5. ci-dessus, le droit de préemption s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires restants. Le non exercice, en tout ou partie, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres actionnaires. Si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre d'actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, l'excédent d'actions sera, à défaut d'accord entre actionnaires, attribuée par tirage au sort.

Art. 7. Rachat Prématuro

7.1 La Société pourra racheter une ou plusieurs Classes d'Actions à un moment quelconque en donnant notification aux détenteurs de la Classe d'Actions concernée en précisant le nombre des Actions à racheter et une date se situant entre 14 et 28 jours après, à laquelle le rachat aura lieu.

7.2 Lors de la date de rachat, tous les bénéfices existants restants de la Société disponible pour la distribution conformément aux dispositions de la Loi de 1915 lors dudit rachat (le «Prix de Rachat»), seront distribués au prorata aux détenteurs des Classes d'Actions rachetées.

7.3 Aux fins de pouvoir calculer le Prix de Rachat, «tous les profits restants» désignera tous les profits restants tels qu'ils résultent du compte de profits et pertes annuel ou du compte de profit et de perte intérimaire établi et approuvé par le Conseil d'Administration pour l'année financière concernée après provision pour paiement de tout dividende accru et/ou de tout dividende préférentiel impayé calculé au jour du rachat et après allocation des profits à des réserves quelconques qui pourrait être requise par la Loi de 1915 et les présents Statuts.

7.4 Au jour du rachat, le Prix de Rachat deviendra une dette due et payable par la Société aux détenteurs de des Classes d'Actions rachetées.

7.5 La Classe d'Actions rachetée sera annulée et le capital social de la Société sera diminué autant.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 8. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

8.1 Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

8.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de mai à 13h30. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

8.4 Les autres Assemblées Générales ou de classes d'actions pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

8.5 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel

- (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés,
- (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants,
- (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct; et
- (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

9.1 Les délais de convocation requis par la Loi de 1915 sont applicables aux avis de convocation, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

9.2 Chaque action donne droit à une voix.

9.3 Toute Assemblée Générale (ordinaire ou extraordinaire) délibérera valablement seulement si au moins cinquante pourcent (50%) du capital est présent ou représenté. En cas d'Assemblée Générale Extraordinaire modifiant les statuts, le même quorum est applicable lors de la première assemblée. En case de seconde assemblée, aucune condition de quorum n'est applicable.

9.4 Toutes les décisions à chaque Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

9.5 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel, une autre personne comme mandataire.

9.6 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Administration de la Société et Surveillance

Art. 10. Administration de la Société.

10.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être Actionnaires de la Société. Cependant, dans le cas où la Société est incorporée par un Actionnaire Unique ou qu'il est reconnu dans une assemblée générale d'actionnaires qu'il ne reste plus qu'un Actionnaire, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre seulement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante reconnaissant qu'il y a plus qu'un actionnaire dans la Société.

10.2 Les administrateurs sont élus par l'Associé Unique, ou en case de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un

administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

10.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration.

11.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

11.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

11.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire.

11.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

11.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

11.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

11.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

11.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un administrateur unique («Administrateur Unique»).

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

12.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société et conformément à son objet social.

12.2 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi de 1915 ou les présents statuts à l'Assemblée Générale, tombent sous la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

13.2 Le Conseil d'administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs pour exécuter la gestion quotidienne et les affaires de la Société et pour effectuer des actes en corrélation avec la politique d'entreprise et l'objet de la Société à une ou plusieurs personnes physique ou des entités d'entreprise, qui n'ont pas besoin d'être les membres du Conseil d'administration, et dont les pouvoirs seront déterminés par le Conseil d'Administration

13.3 Il peut aussi remettre la gestion de toutes les affaires de la Société ou d'une branche spéciale à un ou plusieurs administrateurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des questions déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis ou non parmi ses propres membres, actionnaires ou non.

Art. 14. Signatures autorisées.

14.1 La Société ne sera engagée, vis-à-vis des tiers que par:

(i) en toutes circonstances concernant une somme inférieure à dix mille Euros (EUR 10.000,-); la signature d'un (1) administrateur de la Société, ou

- (ii) en toutes circonstances concernant une somme supérieure à dix mille Euros (EUR 10.000,-);
la signature conjointe de trois (3) administrateurs de la Société, ou
(iii) en cas d'Administrateur Unique, l'unique signature de l'Administrateur Unique;
(iv) les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 15. Conflit d'intérêts.

15.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondateurs de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondateur de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Art. 16. Commissaire(s).

16.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ("CAC") ou, dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six (6) ans et il est rééligible.

16.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Année sociale

Art. 17. Exercice social.

17.1 L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.
Affectation des Bénéfices

Art. 18. Affectation des Bénéfices.

18.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

18.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

18.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisies par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Dissolution et Liquidation

Art. 19. Dissolution et Liquidation.

19.1 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation.

L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Modification des statuts

Art. 20. Modifications statutaires.

20.1 Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés.

Art. 21. Droit applicable.

21.1 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actionnaires préqualifiés, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire les actions de la Société comme suit:

(i) KHEPHREN SCA SICAV-SIF: dix mille trois cents (10.300) actions;

Toutes ces actions sont entièrement libérées par l'Actionnaire Unique par paiement en numéraire, de sorte que le montant de un million et trente mille euros (EUR 1.030.000.-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de EUR 2.500.

Résolution de l'actionnaire unique

1) Le nombre des membres du Conseil d'administration est fixé à quatre (4) et le nombre des commissaires aux comptes ("CAC") à un (1).

2) Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

a. Monsieur Yves Deschenaux, né le 04 Février 1958, à Luxembourg, résidant professionnellement au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

b. Monsieur Patrick Leonard, né le 26 Mai 1960, à Antwerpen, résidant professionnellement au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

c. BP@L S.A., une société anonyme constituée selon les lois luxembourgeoises en vigueur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés («RCS») sous le numéro B 85.462, établie et ayant son siège social au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, représentée par Monsieur Yves DESCHENAU;

d. Vantage Management S.A., une société anonyme constituée selon les lois luxembourgeoises en vigueur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés («RCS») sous le numéro B 141 946, établie et ayant son siège social au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représentée par Monsieur Patrick Leonard.

3) a été désigné comme commissaire aux comptes:

- Zentric S.à r.l. une société à responsabilité limitée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("RCS") sous le numéro B 94.346, ayant son siège social au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

4) le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2017; et

5) le siège social de la société est fixé au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en anglais, suiviversion anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.A. Delagardelle et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 juin 2012. LAC/2012/29320. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012097392/617.

(120133577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Portside Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.843.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

TMF (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012095487/13.

(120131904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Structif S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1372 Luxembourg, 2, allée des Charmes.

R.C.S. Luxembourg B 163.887.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012095646/9.

(120131942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Alpha Fund, S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 134.597.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 20 juillet 2012:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de l'auditeur Deloitte Audit S.à r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Réviseur d'Entreprises agréé est:

- Deloitte Audit S.à r.l., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012096418/15.

(120133233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Richet S.A. Gestion Immobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 63.513.

Changement d'adresse privée ou professionnelle administrateur:

L'adresse de Monsieur Marcel EHLINGER est la suivante:

59 rue de Rollingergrund

L-2440 Luxembourg

Changement d'adresse privée ou professionnelle administratrice et directrice:

L'adresse de Madame Céline DEPIESSE est la suivante:

102, Au-dessus du Rabais

B-6760 VIRTON

Fait à Windhof, le 31 juillet 2012.

Mandataire

Référence de publication: 2012097627/17.

(120133892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Dinvest Access, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.889.

Suite à la lettre de démission de Madame Emmy Labovtich datée du 8 mai 2012 et avec effet immédiat, le Conseil d'Administration, à cette même date, est composée comme suit:

Mme Elaine Miskiewicz, Administrateur, demeurant professionnellement au 1, rue de Victoria aux BER-HM11 Hamilton

Mr Shoab Khan, Administrateur, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève

Mr André Schmit, Administrateur, demeurant professionnellement au 43, boulevard Royal à L-2955 Luxembourg

Mr Daniel Van Hove, Administrateur, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy à L-1940 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
po Le Conseil d'Administration
Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.
Domiciliataire

Référence de publication: 2012096706/18.

(120133220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Genes Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.569.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010, tenu en date du 20 juin 2012 que:

Est élu Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2016:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 7 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012096866/14.

(120132571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

fairFAIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 170.434.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vi ngt-et-un juin.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Ghislain LUDWIG, directeur, né à Luxembourg le 18 juillet 1957, demeurant à L-5880 Hesperange, 139, Ceinture um Schlass;

2.- François Léon Eugène René dit Frank ZEIMET, directeur, né à Luxembourg le 25 avril 1960, demeurant à L-3347 Leudelage, 28, rue de Cessange.

Le comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: fairFAIR S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet la conception, le montage et la réalisation de stands d'expositions et de foires commerciales, la conception et la réalisation d'espaces d'accueil et de présentation, la conception et la réalisation de visuels de publicité et de présentation.

La société a également pour objet la conception, l'organisation, la coordination, la mise en oeuvre et la gestion d'événements de tous genres, et en général, tous les services pouvant comprendre l'ensemble des activités d'une agence de marketing relationnel et de communication interactive.

La société a pour objet toutes activités généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à l'achat, la vente, la production de tous produits du secteur de l'imprimerie; la réalisation, la conception de tous produits du secteur graphique; l'édition de livres, la régie de budgets publicitaires, (journaux, télévision, radio,...) et la réalisation de lettrages.

La société a, en outre, pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non).

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-et-un mille cinq cents (31.500.-) euros, représenté par neuf cents (900) actions de trente-cinq (35.-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit par

1.- Ghislain LUDWIG, directeur, né à Luxembourg le 18 juillet 1957, demeurant à L-5880 Hesperange, 139, Ceinture um Schlass, quatre cent cinquante actions	450
2.- François Léon Eugène René dit Frank ZEIMET, directeur, né à Luxembourg le 25 avril 1960, demeurant à L-3347 Leudelange, 28, rue de Cessange, quatre cent cinquante actions	450
Total: Neuf cents actions	900

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente-et-un mille cinq cents (31.500.-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent cinquante (1.150.-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2013.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Ghislain LUDWIG, directeur, né à Luxembourg le 18 juillet 1957, demeurant à L-5880 Hesperange, 139, Ceinture um Schlass;
- 2.- François Léon Eugène René dit Frank ZEIMET, directeur, né à Luxembourg le 25 avril 1960, demeurant à L-3347 Leudelange, 28, rue de Cessange.
- 3.- Marco LEYEN, indépendant, né à Luxembourg le 5 janvier 1960, demeurant à L-8422 Steinfort, 1, rue de Hobscheid.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.A R.L., inscrite au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 60 219, avec siège social à L - 2146 Luxembourg, 63-65, Rue de Merl.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2017.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Déclaration

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant

une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Ludwig, Zeimet et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 4 juillet 2012. Relation EAC/2012/8762. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

Référence de publication: 2012096908/146.

(120133509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Agence Immobilière Luximmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3588 Dudelange, 3, rue Lauenbourg.

R.C.S. Luxembourg B 153.571.

L'an deux mil douze, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

EUROPEAN IMMO PARTNERS S.A., une société de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.930 avec siège social à L-233 0 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

ici représentée par Madame Christine STUMPERT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 16 mai 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante, et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "Agence Immobilière Luximmo S.à r.l.", avec siège social à Luxembourg, constituée par acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mai 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1467 du 16 juillet 2010 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

- qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, à L-3588 Dudelange, 3, rue Lauenbourg.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'associée unique décide de modifier l'article 3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Dudelange. Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique ou des associés prise en Assemblée générale extraordinaire et à l'intérieur de la même localité par décision du gérant unique ou selon le cas, du conseil de de gérance.»

Troisième résolution

L'associée unique décide d'accepter la démission de Monsieur Pierre GEHL et de lui donner décharge pour l'exercice de sa fonction de gérant jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'associée unique désigne comme gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Cédric COLANERI, gérant de sociétés, né à Thionville (France), le 19 juillet 1976, demeurant à F-57970 YUTZ (France), 7, rue Florian Rousseau.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ NEUF CENTS EUROS (900.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. STUMPERT, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juin 2012. Relation: LAC/2012/29845. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096913/51.

(120133645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

AmeoLabs S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 170.445.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth of July.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ameo Investment Funds S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg and with registered office at L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, registered with the R.C.S.Luxembourg under number B 166.813, represented by Mister Erwin VANDE CRUYSS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 17 July, 2012.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The aforesaid appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Name.

1.1. There is formed a private limited liability company under the name AmeoLabs S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of the City of Luxembourg.

Art. 3. Object. The Company's objects are:

3.1. To acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign commercial, industrial or financial entities, by way of, amongst others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or any other way, or financial debt instrument in any way whatsoever, and to administer, develop and manage such investments, holdings, and interests.

3.2. To acquire, own, develop, operate, distribute, and invest in tangible and intangible property and assets including but not limited to intellectual property, software designs and applications, software patents, and real estate, either directly or indirectly, in Luxembourg or abroad, and to administer, develop and manage such investments, holdings, assets and interests.

3.3. In addition to the foregoing, to perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, any and all transactions necessary or useful to fulfil the Company's objects as well as transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of the corporate object in all areas described above, without taking advantage of the specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies .

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is established for an unlimited duration.

II. - Capital, Shares**Art. 5. Share Capital.**

5.1. The corporate capital is fixed at eighty thousand euro (EUR 80,000) represented by eighty thousand (EUR 80,000) shares of one euro (EUR 1) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred.

The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3. All Shares will have equal rights.

Art. 6. Shares Indivisibility.

6.1. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1. In case of a single Shareholder, the Company's Shares are freely transferable.

7.2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the Law.

7.3. In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Board of Managers.

III. - Management - Representation**Art. 8. Management.**

8.1. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s) (each a Manager and collectively the Managers). In case of plurality of Managers, they will constitute a Board of Managers.

8.2. The Managers need not be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Board of Managers.

9.1. In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of this Article shall have been complied with.

9.2. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company.

10.1. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by any two Managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the Board of Managers.

11.1. The sole Manager or, in case of a plurality of Managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. The sole Manager or, in case of plurality of Managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1. In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4. The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5. The use of video-conferencing equipment and conference calls shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using such technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6. A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

IV. - General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholders - Votes.

13.1. The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

V. - Business year

Art. 14. Financial year.

14.1. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of the same year.

14.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Managers and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Right of Shares.

15.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2. From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Managers may propose that cash available for remittance be distributed to the Shareholders.

15.4. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5. The Board of Managers may, to the extent permitted by Luxembourg law, decide to distribute interim dividends.

VI. - Liquidation

Art. 16. Causes of Dissolution.

16.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 17. Liquidation.

17.1. The liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority of Shareholders.

17.2. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

VII. - Applicable law

Art. 18. Applicable Law.

18.1. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory disposition

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st December 2012.

Subscription and payment

The Articles of Association having thus been established, the above named party has subscribed to the shares as follows:

- Ameo Investment Funds S.a r.l., prequalified 80,000

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of eighty thousand euro (80,000.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred Euro (EUR 1.600.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder of the Company, represented as stated above, has passed the following resolutions:

- 1) The following person is appointed as sole Manager for an undetermined period:
- Ameo Investment Funds S.a r.l., prenamed;
- 2) The Company shall have its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy-holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, said proxy-holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Ameo Investment Funds S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B166.813,

ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration faite et donnée à Luxembourg le 17 juillet 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

1.1 Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «AmeoLabs S.à.r.l.», qui sera régie par le droit luxembourgeois (ci-après la Société), et en particulier par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Cependant, le Gérant unique ou en cas de pluralité des Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la commune de la ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est:

3.1. d'acquérir, détenir et exploiter participations sous quelque forme que ce soit, dans n'importe quel autre luxembourgeois ou étrangers des entités commerciales, industrielles ou financières, par le biais, entre autres, la souscription ou l'acquisition de tous titres et droits par le biais de participation, de prise ferme ou option, négociation ou de toute autre manière, ou d'un instrument de la dette financière de quelque manière que ce soit, et à administrer, développer et gérer de tels investissements, les avoirs et les intérêts.

3.2. d'acquérir, de posséder, développer, exploiter, distribuer, et d'investir dans les biens corporels et incorporels et des actifs, y compris mais non limité à la propriété intellectuelle, la conception de logiciels et d'applications, les brevets logiciels, et de l'immobilier, soit directement ou indirectement, au Luxembourg ou à l'étranger, et à administrer, développer et gérer de tels investissements, les avoirs, les actifs et les intérêts.

3.3. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt mille euros (80.000 EUR) représenté par quatre-vingt mille (80.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR), chacune (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés.

5.2 Outre le capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission est à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts donnent droit à des droits égaux.

Art. 6. Indivisibilité des Parts.

6.1 Envers la Société, les Parts de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts.

7.1 En cas d'Associé unique, les Parts de la Société sont librement transmissibles.

7.2 En cas de pluralité d'Associés, les Parts détenues par chacun d'entre eux ne sont cessibles que dans le respect des exigences des Articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou accorder des garanties sur les Parts qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'Associé (des Associés) (chacun un Gérant et ensemble les Gérants). En cas de pluralité de Gérants, ils constitueront un Conseil de Gérance.

8.2 Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés. Les Gérants sont révocables à tout moment avec ou sans motif sur décision de l'Associé (des Associés).

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet Article.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société.

10.1 La Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir sera délégué, en cas de Gérant unique, par le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par deux Gérants.

Art. 11. Délégation et représentant du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants peuvent déléguer leur(s) pouvoir(s) pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

11.2 Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants détermineront les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

12.3 Tout Gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par lettre un autre Gérant comme son représentant. Un Gérant peut aussi nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple.

12.5 L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque Gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres Gérants participants qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque Gérant participant est considéré comme présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance doit être signé par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits doivent être certifiés par tout Gérant ou par toute personne nommée par tout Gérant ou durant une réunion du Conseil de Gérance.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes.

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnel au nombre de Parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toute autre disposition de la Loi.

V. - Exercice social

Art. 14. Exercice Social.

14.1 L'année sociale commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par les Gérants et ceux-ci prépareront un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de Distribution des Parts.

15.1 Les bénéfices de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que des Statuts, les Gérants pourront proposer que ces fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes dans la mesure de ce qui est permis par le droit luxembourgeois.

VI. - Liquidation

Art. 16. Causes de Dissolution.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

Art. 17. Liquidation.

17.1 La liquidation de la Société requiert l'approbation de la majorité des Associés.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

VII. - Loi applicable

Art. 18. Loi Applicable.

18.1 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 Décembre 2012.

Souscription et libération

Les Statuts ayant été établis, les comparantes déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

- Ameo Investment Funds S. à r.l., prénommé,	80.000
Total: quatre-vingt mille cinq cent	80.000

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de quatre-vingt mille euros (80.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, comme il a été certifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille six cents Euros (EUR 1.600.-).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme Gérant Unique de la Société pour une durée indéterminée:

a) Ameo Investment Funds S.à r.l., prénommée.

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2012. LAC/2012/35315. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096917/336.

(120133833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Aludev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 91.591.

L'an deux mille douze

Le vingt-neuf juin.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALUDEV S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 91591,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 275 du 14 mars 2003.

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 06 juillet 2010, publié au Mémorial C numéro 2166 du 13 octobre 2010.

La séance est ouverte à 14h15 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CINQ MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ (5.465) actions, d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital de CINQ MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (€ 5.465.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se réunira de plein droit, au siège social ou en tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de juin à 10.30 heures. La première assemblée aura lieu en 2013.

2) Modification de l'article 18 des statuts y afférent.

3) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se réunira de plein droit, au siège social ou en tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de juin à 10.30 heures. La première assemblée aura lieu en 2013.

Suite cette résolution, le premier alinéa de l'article dix-huit (18) des statuts a désormais la teneur suivante:

" **Art. 18. 1^{er} alinéa.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit, au siège social ou en tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de juin à 10.30 heures.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 juillet 2012. Relation: EAC/2012/8998. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012096957/55.

(120133779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Aronda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.036.

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille douze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARONDA S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 160.036,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 mars 2011, publié au Mémorial C numéro 1308 du 16 juin 2011.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 février 2012, publié au Mémorial C numéro 1026 du 21 avril 2012.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Schouweiler.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS CENT DIX (310) ACTIONS d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. Que l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2012, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé commissaire à la liquidation:

La société EURAUDIT S. à r.l., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 42.889 et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

3. Madame la présidente expose que l'ordre du jour est le suivant:

- 1) Rapport du Commissaire-vérificateur,
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation,
- 3) Clôture de la liquidation,
- 4) Désignation de l'endroit où seront déposés les livres et documents sociaux.
- 5) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Rapport du commissaire à la liquidation

L'assemblée prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation.

Lecture est donnée du rapport du commissaire-vérificateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et restera annexé aux présentes.

II. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578, de sa gestion de liquidateur de la société ainsi qu'au commissaire à la liquidation, la société EURAUDIT S. à r.l., préqualifiée.

III. Clôture de liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme ARONDA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans à l'adresse du siège de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 9 juillet 2012. Relation: EAC/2012/8995. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012096972/64.

(120133776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Brasserie Meyer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 240, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 77.699.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 12 juillet 2012 à 10.00 heures

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2012097040/14.

(120133937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Borex Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.284.

L'an deux mille douze, le cinq juillet.

Par-devant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M. Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société prise en sa réunion du 27 juin 2012,

Une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la société Borex Europe S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 150.284 (la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C sous le numéro 182 du 28 janvier 2010.

II. Que le capital social de la Société pré désignée s'élève actuellement à 7.719.937,50 EUR (sept millions sept cent dix-neuf mille neuf cent trente-sept euros et cinquante centimes), représenté par huit cent douze mille six cent vingt-cinq (812.625) actions d'une valeur nominale de 9,50 EUR (neuf euros et cinquante centimes) chacune, intégralement libérées.

III. Qu'aux termes de l'article 5.1 des statuts le capital autorisé est fixé à un total de 25.000.000,- EUR (vingt-cinq millions euros), et l'article 5.2 des statuts autorise le conseil d'administration d'augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Que lors de sa réunion du 27 juin 2012, le conseil d'administration, après avoir supprimé le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires (sans réserver aux actionnaires actuels un droit préférentiel de souscription), a décidé de réaliser une augmentation de capital et notamment de concurrence de 2.726.652, EUR (deux millions sept cent vingt-six mille six cent cinquante-deux euros), pour le porter de son montant actuel de 7.719.937,50 EUR (sept millions sept cent dix-neuf mille neuf cent trente-sept euros et cinquante centimes) à 10.446.589,50 EUR (dix millions quatre cent quarante-six mille cinq cent quatre-vingt-neuf euros et cinquante centimes) par la création de deux cent quatre-vingt-sept mille seize (287.016) actions nouvelles d'une valeur nominale de 9,50 EUR (neuf euros et cinquante centimes) chacune, de souscrire et de libérer intégralement en numéraire moyennant paiement d'une prime d'émission de 31.273.348,- EUR (trente et un millions deux cent soixante-treize mille trois cent quarante-huit euros), et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

V. Que les deux cent quatre-vingt-sept mille seize (287.016) actions nouvelles ainsi que la prime d'émission ont été souscrites et libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de 34.000.000,00,- EUR (trente-quatre millions euros) se trouve à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation d'une attestation bancaire.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à 10.446.589,50 EUR (dix millions quatre cent quarante-six mille cinq cent quatre-vingt-neuf euros et cinquante centimes), représenté par un million quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quarante et une (1.099.641) actions nominatives ayant chacune une valeur nominale de 9,50 EUR (neuf euros et cinquante centimes) de sorte que l'alinéa 1^{er} de l'article 5.1 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social souscrit est fixé à 10.446.589,50 EUR (dix millions quatre cent quarante-six mille cinq cent quatre-vingt-neuf euros et cinquante centimes) représenté par un million quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quarante et une (1.099.641) actions nominatives ayant chacune une valeur nominale de 9.50 EUR (neuf euros et cinquante centimes).»

Frais, Evaluation

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et charges à payer par la Société suite au présent acte, est estimé à sept mille Euros (7.000,- EUR).

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été rédigé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue connue par le comparant, connue par le notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juillet 2012. Relation: LAC/2012/33134. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012097009/59.

(120133857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

CSP Equity Investment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.270.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 167.859.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of CSP Equity Investment, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 167.859 with a share capital of four million one hundred fifty thousand Euros (EUR 4,150,000) (the Company). The Company was incorporated on March 15, 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, published on May 10, 2012 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1182. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on May 24, 2012 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published on July 5, 2012 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1692.

THERE APPEARED:

Abengoa Solar España S.A., a company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at Campus Palmas Altas, c/ Energía Solar, n° 1, Seville, E-41014 Spain, registered with the Commercial Registry of Seville, under number SE-47,290, being the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder).

here duly represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered with it.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty thousand Euros (EUR 120,000), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of four million one hundred fifty thousand Euros (EUR 4,150,000) represented by forty-one thousand five hundred (41,500) shares in registered form, having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each, to four million two hundred seventy thousand Euros (EUR 4,270,000), by way of issuance of one thousand two hundred (1,200) new shares of the Company, having the same rights and obligations as the already existing shares;

2. Subscription to and full payment of the newly issued shares as specified under item 1 above by way of a contribution in cash;

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the share capital increase as specified under item 1 above;

4. Amendment to the books and register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually under his/her sole signature, to proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company and to do any formalities in connection therewith; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty thousand Euros (EUR 120,000), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of four million one hundred fifty thousand Euros (EUR 4,150,000) represented by forty-one thousand five hundred (41,500) shares in registered form, having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each, to four million two hundred seventy

thousand Euros (EUR 4,270,000), by way of issuance of one thousand two hundred (1,200) new shares of the Company, having the same rights and obligations as the already existing shares, to the Sole Shareholder.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to one thousand two hundred (1,200) new shares of the Company in registered form, having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of seven million nine hundred sixty-five thousand eight hundred eight Euros (EUR 7,965,808) (the Contribution).

The Contribution, consisting in an aggregate amount of seven million nine hundred sixty-five thousand eight hundred eight Euros (EUR 7,965,808) shall be allocated as follows:

- one hundred twenty thousand Euros (EUR 120,000) to the share capital account of the Company; and
- seven million eight hundred forty-five thousand eight hundred eight Euros (EUR 7,845,808) to the share premium account of the Company.

Therefore, the amount of seven million nine hundred sixty-five thousand eight hundred eight Euros (EUR 7,965,808) is as from now on, at the disposal of the Company and evidence of such Contribution has been duly produced to the undersigned notary by a blocking certificate which has been expressly acknowledged by him.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles, so that it will in its relevant part henceforth read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at four million two hundred seventy thousand Euros (EUR 4,270,000), represented by forty-two thousand seven hundred (42,700) shares in registered form, having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to empower and authorize any manager of the Company (i) to proceed on behalf and in the name of the Company with such amendment in the register of shareholders of the Company (including, for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to do any formalities in connection therewith, if any.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand three hundred Euros (EUR 4,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English text and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document, having been read to the representative of the appearing party, who has signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treizième jour de juillet.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de CSP Equity Investment, S.à r.l., une société à responsabilité limitée (société à responsabilité limitée), ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 167.859 avec un capital social de quatre millions cent cinquante mille euros (EUR 4.150.000) (la Société). La Société a été constituée le 15 mars 2012 suivant acte du notaire instrumentant publié le 10 mai 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1182. Les statuts de la société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 24 mai 2012 suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié le 5 juillet 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1692.

A COMPARU:

Abengoa Solar España S.A., une société constituée selon les lois de l'Espagne, ayant son siège social à Campus Palmas Altas, c/ Energía Solar, n° 1, Seville, E-41014 Espagne, immatriculée auprès du registre de commerce de Séville, sous le numéro SE-47,290, étant l'associé unique de la Société, (l'Associé Unique).

Ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'agenda de l'Assemblée est rédigé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent vingt mille euros (EUR 120.000), de manière à porter le capital social de la Société de son montant initial de quatre millions cent cinquante mille euros (EUR 4.150.000) représenté par quarante-un mille cinq cents (41.500) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à quatre millions deux cent soixante-dix mille euros (EUR 4.270.000), par voie d'émission de mille deux cents (1.200) nouvelles parts sociales nominatives de la Société, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes;

2. Souscription à et paiement de la totalité des parts sociales nouvellement émises telle que spécifiée sous le point 1 ci-dessus par voie d'apports en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital telle que spécifiée au point 1 ci-dessus;

4. Modification des livres et du registre des associés de la Société afin de refléter les changements susmentionnés avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement de l'augmentation de capital, du nouvel associé ainsi que des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la société et de procéder à toutes les formalités nécessaires s'y rapportant; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent vingt mille euros (EUR 120.000), de manière à porter le capital social de la Société de son montant initial de quatre millions cent cinquante mille euros (EUR 4.150.000) représenté par quarante-un mille cinq cents (41.500) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à quatre millions deux cent soixante-dix mille euros (EUR 4.270.000), par voie d'émission de mille deux cents (1.200) nouvelles parts sociales nominatives de la Société, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes, à l'Associé Unique.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que le paiement de la totalité de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille deux cents (1.200) nouvelles parts sociales nominatives, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, et de payer l'intégralité par voie d'apport en numéraire d'un montant total de sept millions neuf cent soixante-cinq mille huit cent huit euros (EUR 7.965.808) (l'Apport).

L'Apport, consistant en un montant total de sept millions neuf cent soixante-cinq mille huit cent huit euros (EUR 7.965.808) sera alloué comme suit:

- cent vingt mille euros (EUR 120.000) au compte capital social de la Société; et
- sept millions huit cent quarante-cinq mille huit cent huit euros (EUR 7.845.808) au compte prime d'émission de la Société.

Par conséquent, le montant de sept millions neuf cent soixante-cinq mille huit cent huit euros (EUR 7.965.808) est à partir de maintenant, à la disposition de la Société et la preuve d'un tel Apport a été dûment produite au notaire instrumentant par un certificat de blocage, expressément reconnu par lui.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, de manière à lire la partie concernée comme suit:

” Art. 5. Capital Social.

”5.1. Le capital social est fixé à quatre millions deux cent soixante-dix mille euros (EUR 4.270.000), représenté par quarante-deux mille sept cents (42.700) parts sociales nominatives, ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune.”

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres ainsi que le registre des associés de la Société afin de refléter les changements sus-mentionnés avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, (i) de procéder au nom et pour le compte de la Société aux modifications nécessaires dans le registre des associés de la Société (incluant, pour éviter toute ambiguïté, la signature dudit registre) et (ii) de procéder à toutes les formalités nécessaires s'y rapportant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de cet acte s'élèvent approximativement à quatre mille trois cents Euros (EUR 4.300.-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte Français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent acte est fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu à voix haute au mandataire à la partie comparante, ce dernier a cosigné ensemble avec le notaire instrumentant, l'original du présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juillet 2012. Relation: LAC/2012/34632. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012097138/180.

(120133644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

BBVA & Partners SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.268.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 15 juin 2012:

L'Assemblée décide:

- de nommer, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013, les Administrateurs suivants:

* Monsieur Léon Bartolomé Velilla, Président et Administrateur,

* Monsieur Santiago Almendres Cortázar, Administrateur,

* Monsieur Juan Pablo Gil Gomez, Administrateur.

- de nommer, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013, ERNST & YOUNG S.A., en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Léon Bartolomé Velilla, 33, via de las Dos Castillas, E-28046 Pozuelo de Alarcon - Madrid.

Administrateurs:

- Monsieur Santiago Almendres Cortázar, 33, via de las Dos Castillas, E-28046 Pozuelo de Alarcon - Madrid,

- Monsieur Juan Pablo Gil Gomez, 33, via de las Dos Castillas, E-28046 Pozuelo de Alarcon - Madrid.

Le Réviseur d'Entreprises Agréé:

- ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012097022/26.

(120133942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Berlys Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 55.431.

L'an deux mille douze

Le vingt-neuf juin.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée BERLYS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 20 juin 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 488 du 30 septembre 1996. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 27 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro du 581 du 16 juin 2005.

La séance est ouverte à heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSODA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGODE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette. Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des associés représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les parts, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se réunira de plein droit, au siège social ou en tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de juin à 10.00 heures. La première assemblée aura lieu en 2013.

2) Modification de l'article 14 des statuts y afférent.

3) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se réunira de plein droit, au siège social ou en tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de juin à 10.00 heures. La première assemblée aura lieu en 2013.

Suite cette résolution, la dernière phrase de l'article quatorze (14) des statuts a désormais la teneur suivante:

" **Art. 14. Dernière phrase.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit, au siège social ou en tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9000. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012097026/51.

(120133780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Elite Strategic Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 67.539.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 24 avril 2012:

L'assemblée Générale Ordinaire décide:

- le renouvellement du mandat de Monsieur Meno EYTAN en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2013;

- la nomination de Messieurs Marcin SZTREMER et Olivier GIAUME en qualité d'Administrateurs du Conseil d'Administration, sous réserve du nihil obstat de la CSSF, pour une période d'un an se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2013;

- le renouvellement du mandat de PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Meno EYTAN, 100 rue du Rhône, CH-1204 Genève

Administrateurs:

- Monsieur Marcin SZTREMER, 10 rue de Hollande, CH-1204 Genève

- Monsieur Olivier GIAUME, 3-7 boulevard des Moulins, MC-98000 Monaco

Le Réviseur d'Entreprises Agréé est:

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L - 1014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012097184/26.

(120133943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Citadel Global Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 14.745.300,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 112.048.

In the year two thousand twelve, on the fifteenth day of June.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CGTS Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital amounting to USD 250,001.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.777 (the "Sole Shareholder");

Hereby represented by Mr.Cédric BRADFER, private employee, with professional address at 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under a private seal on the 31st day of May, 2012.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, notes the provisions of articles 199 and 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), and requests the undersigned notary to record the following:

That he is the actual Sole Shareholder of Citadel Global Trading S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 112.048, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated the 18th day of November, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 384 of the 21st day of February, 2006 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated

the 26th day of August, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2293 of the 27th day of October, 2010.

That the issued share capital of the Company is set at USD 14,745,300.- (fourteen million seven hundred forty-five thousand and three hundred United States Dollars) represented by a total of 14,745,300 (fourteen million seven hundred forty-five thousand and three hundred) shares, each with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollars).

That he has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to move the registered office from its current address 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach to 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, with immediate effect.

Second resolution

As a result of the above resolution, the Meeting resolves to amend article 1.5, first paragraph, of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1.5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the Municipality of Niederanven. It may be transferred to any place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a Super-Majority Vote of its Shareholders taken at a General Meeting. The address of the registered office may be transferred within the same municipality at the discretion of the Board of Managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to authorize any manager of the company, and/or any employee of MaplesFS (Luxembourg) S.A., each acting individually and with full power of substitution, to make any statement and sign all documents and do everything which is lawful, necessary or simply useful in order to proceed, in accordance with the requirements of the Luxembourg law, to any registration with Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to any publication in the official gazette of the Grand Duchy of Luxembourg (the Memorial C) in connection with the above resolutions, with the promise ratification of all said actions taken whenever requested.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately at nine hundred euros (900.- EUR).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his surname, name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille douze, le quinzième jour du mois de juin.

Par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CGTS Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé à 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, constitué d'un capital social de EUR 250.001.-, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 157.777 ("l'Associé Unique");

ici représentée par Monsieur Cédric BRADFER, employé privé, demeurant professionnellement au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 31 mai 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme déclaré ci-dessus, prend note des dispositions des articles 199 and 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi de 1915), laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Qu'il est actuellement l'Associé Unique de Citadel Global Trading S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé à 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 112.048 constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, C-N° 384 du 21 février 2006 (la Société). Les statuts de la

Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 2293 du 27 octobre 2010.

Que le capital social émis de la Société est fixé à USD 14.745.300,- (quatorze million sept cent quarante-cinq mille trois cents Dollar des États-Unis) représenté par un total de 14.745.300,- (quatorze million sept cent quarante-cinq mille trois cents) parts sociales ayant chacune une valeur nominative de USD 1.- (un Dollar des États-Unis);

Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer l'adresse du siège social de la société du 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach au, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le contenu de l'article 1.5, premier paragraphe, des Statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1.5.** Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Niederanven. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par un Vote à la Majorité Qualifiée de ses Associés pris lors d'une Assemblée Générale. L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune à la discrétion du Conseil de Gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

Troisième résolution

L'Associé unique décide d'autoriser tout gérant de la Société, et/ou tout employé de MaplesFS (Luxembourg) S.A., chacun agissant individuellement avec pouvoir de substitution, d'effectuer toute déclaration et de signer tous les documents et faire tout ce qui est légal, nécessaire ou simplement utile afin de procéder, en conformité avec les exigences de la loi luxembourgeoise, à toute inscription auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à toute publication dans la gazette officielle du Grand-Duché de Luxembourg (le Memorial C) en liaison avec les résolutions ci-dessus, avec la promesse de ratifier toutes lesdites actions entreprises à chaque demande.

Frais

Le montant total des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros (900.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BRADFER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juin 2012. Relation: LAC/2012/28633. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Référence de publication: 2012097067/124.

(120133527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Castle Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 72.963.

L'an deux mil douze, le dix-huit juin.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CASTLE HOLDING S.A." (la «Société»), avec siège social à Luxembourg, 7a, rue des Glacis, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 9 décembre

1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 97 du 28 janvier 2000. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant du 24 novembre 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 149 du 25 janvier 2011.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marjorie GOLINVAUX, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

Ordre du jour:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Modification de la dénomination sociale de la société pour ASSET MANAGEMENT GROUP A.M.G. S.A., et modification corrélative de l'article 1 des statuts,
- Annulation de la valeur nominale des actions existantes,
- Augmentation du capital social à concurrence de 382.000 euros, pour le porter à 500.000 euros par l'émission de 4.000 actions nouvelles,
- Libération intégrale par apports en espèces,
- Instauration d'un capital autorisé d'un million d'euros,
- Modification de l'article 5 des statuts par suite des décisions relatives à l'augmentation de capital et au capital autorisé,
- Questions diverses.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour publié:

- dans le "Quotidien" le 30 mai 2012 et le 8 juin 2012,
- dans le Mémorial, Recueil C numéro 1327 du 30 mai 2012 et C numéro 1426 du 8 juin 2012.

Les extraits afférents ont été mis à la disposition du bureau de l'assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Il résulte de la liste de présence dont question ci-avant, que sur les 1.000 actions actuellement en circulation, 501 (50,10%) actions sont dûment représentées à la présente assemblée de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci après avoir délibéré, prend avec 501 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend connaissance du rapport établi par le Conseil d'administration établi le 16 mai 2012.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de conserver la dénomination actuelle de la Société et décide en conséquence de ne pas approuver le deuxième point de l'ordre du jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence d'un montant de TROIS CENT QUATRE VINGT-DEUX MILLE EUROS (EUR 382.000) pour le porter de son montant actuel de CENT DIX-HUIT MILLE EUROS (EUR 118.000) à CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000) par l'émission de QUATRE MILLE (4.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Cinquième résolution

Les actionnaires actuels ayant, dans la mesure nécessaire, totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme suit:

Souscription - Libération

Est intervenue alors aux présentes:

KONNICK INVEST S.A., ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis, ici représentée par Madame Marjorie GOLINVAUX, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 juin 2012;

laquelle déclare souscrire les QUATRE MILLE (4.000) actions et les libérer intégralement en numéraire de sorte que la somme de TROIS CENT QUATRE VINGT-DEUX MILLE EUROS (EUR 382.000) est à la libre disposition de la société.

La preuve du paiement a été rapportée au notaire instrumentant par le biais d'un certificat bancaire.

Sixième résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, décide de créer un nouveau capital autorisé qui sera fixé à UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000), représenté par DIX MILLE (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Ce rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Septième résolution

L'assemblée générale décide en conséquence des résolutions précédentes de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à CINQ CENT MILLE EUROS (500.000.- EUR) représenté par CINQ MILLE (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000) qui sera représenté par DIX MILLE (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 17 juin 2017, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE HUIT CENTS EUROS (1.800.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.00 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, M. GOLINVAUX, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juin 2012. Relation: LAC/2012/28642. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Référence de publication: 2012097091/119.

(120133676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Mandalore Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 169.280.

—
EXTRAIT

Depuis le 16 juillet 2012, Monsieur George BRYAN-ORR, né le 10 octobre 1970 à North York, Canada, avec adresse professionnelle à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, assure la fonction de représentant permanent de la société à responsabilité limitée TITAN pour ses fonctions d'administrateur de la société anonyme MANDALORE HOLDING.

Pour Extrait

La société

Référence de publication: 2012097477/13.

(120133496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Christian Bauer & Associés Architectes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 107, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 90.723.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 20 février 2012 à 14.00 heures

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2012097108/14.

(120133938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Cormea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 113.376.

—
L'an deux mille douze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CORMEA S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 113.376,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 686 du 04 avril 2006.

La séance est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DEUX CENTS (200) actions, d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital de DEUX CENT MILLE EUROS (€ 200.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Changement de l'exercice social du 31 octobre au 30 juin.

Décider que l'exercice ayant commencé le 1^{er} novembre 2011 se terminera le 30 juin 2012)

Modification de l'article 10 des statuts y afférent.

2) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se réunira de plein droit, au siège social ou en tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de novembre à 10.00 heures.

Modification de l'article 11 des statuts y afférent.

3) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide que pour le futur l'exercice social débutera le 1^{er} juillet et se terminera le 30 juin de chaque année.

L'exercice en cours ayant débuté le 1^{er} novembre 2011 prendra fin le 30 juin 2012.

Suite cette résolution, l'article dix (10) des statuts a désormais la teneur suivante:

" **Art. 10.** L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se réunira de plein droit, au siège social ou en tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de novembre à 10.00 heures.

Suite cette résolution, l'article onze (11) des statuts a désormais la teneur suivante:

" **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit, au siège social ou en tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de novembre à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 9 juillet 2012. Relation: EAC/2012/8996. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012097128/60.

(120133777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

INI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 147.884.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung Abgehalten am Firmensitz Ausserordentlich am 10. Juli 2012 um 10.00 Uhr

Das Mandat des Aufsichtskommissars EWA REVISION S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 38 937 wird ersetzt durch die Firma FIRELUX S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 84 589, mit Sitz in L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.

Dieses Mandat endet bei der ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2014 statt finden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2012097332/15.

(120133933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.